



LA PARITÉ DANS LES INTERCOMMUNALITÉS : QUELS ENJEUX ?

*Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes*

Les enseignements de la table ronde du 17 janvier 2019

Associations représentées

Danièle Bouchoule et Reine Lépinay, co-présidentes de l'association *EllesAussi*
Cécile Gallien et Édith Gueugneau, co-présidentes du groupe de travail sur la parité dans les
 exécutifs locaux de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités
Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité
Nicolas Portier, délégué général de l'Assemblée des communautés de France
Julia Mouzon, présidente du réseau *Élueslocales.fr*

La convergence des constats

Aujourd'hui, la fonction de maire est occupée à 84 % par des hommes, et seulement 8 % des présidents d'intercommunalités sont des femmes. Un peu plus d'un an avant les élections municipales de 2020, et à la suite de plusieurs alertes émanant d'associations comme *Élueslocales.fr* ou *EllesAussi* et de la parution du rapport du Haut conseil à l'égalité « *Parité dans les intercommunalités ? Propositions pour une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances communautaires* », la délégation aux droits des femmes a jugé nécessaire d'échanger autour de la place des femmes dans les intercommunalités.

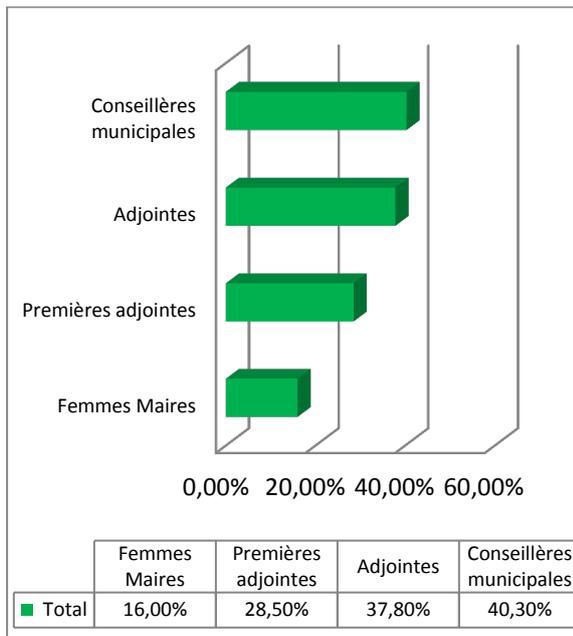
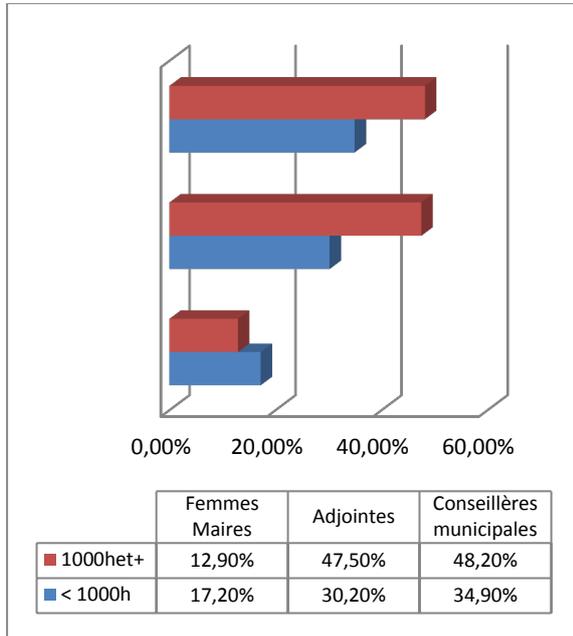
Les intervenants mettent tous l'accent sur l'enjeu de la féminisation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En effet, les intercommunalités s'immiscent comme des lieux de pouvoir

importants dans la politique locale et l'organisation de la vie citoyenne. Il est ainsi nécessaire de faire progresser la part des femmes en leur sein.

La fusion des EPCI engendrée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) s'est faite au détriment de la féminisation des conseils. Elle a ainsi entraîné un coup d'arrêt dans la progression de la parité, ainsi qu'un « resserrement » autour de la moyenne. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque 14 % des exécutifs communautaires sont encore exclusivement masculins et seulement 20 % des conseillers communautaires sont des femmes.

Une convergence est apparue sur l'urgence à trouver des solutions pour faire avancer la parité dans les lieux de pouvoir local.

Femmes élues dans les communes ; élections municipales de 2014



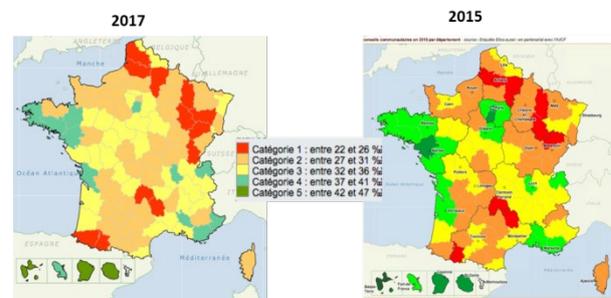
Source : EllesAussi et HCE

« Nous ne pouvons pas accepter qu'il existe encore des zones blanches en matière de parité dans le pays de Marianne. »

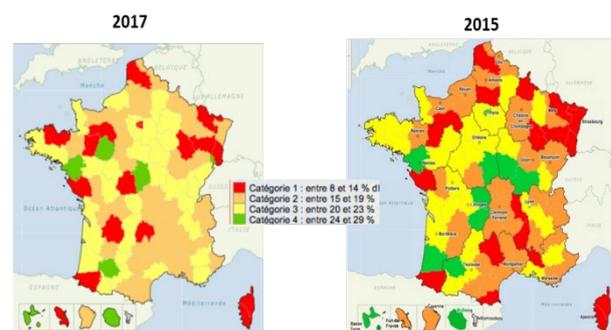
Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité

Les intervenants comme les membres de la délégation aux droits des femmes ont souligné le calendrier très contraint pour agir d'ici les prochaines élections. Pour autant, plusieurs voix se sont prononcées en faveur d'une démarche ambitieuse, susceptible de nourrir le débat public. La féminisation des conseils municipaux est un levier indispensable pour accroître la place des femmes dans les instances communautaires et mettre fin aux régressions observées dans les intercommunalités.

Femmes dans les conseils communautaires par département

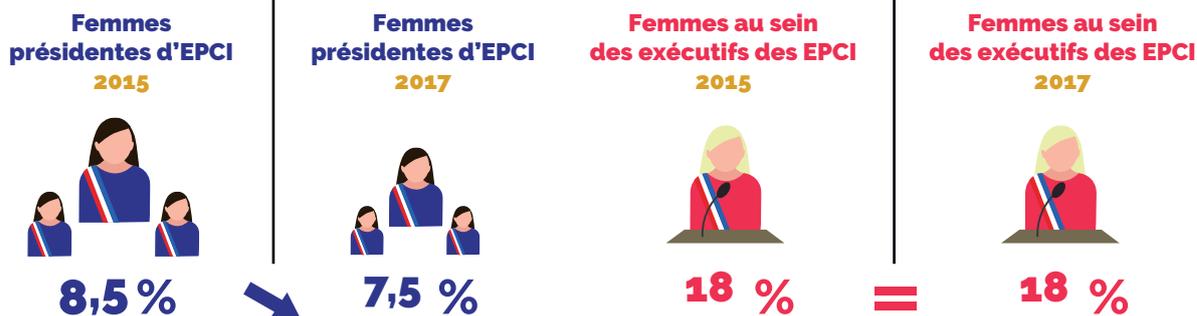


Femmes dans les exécutifs communautaires par département

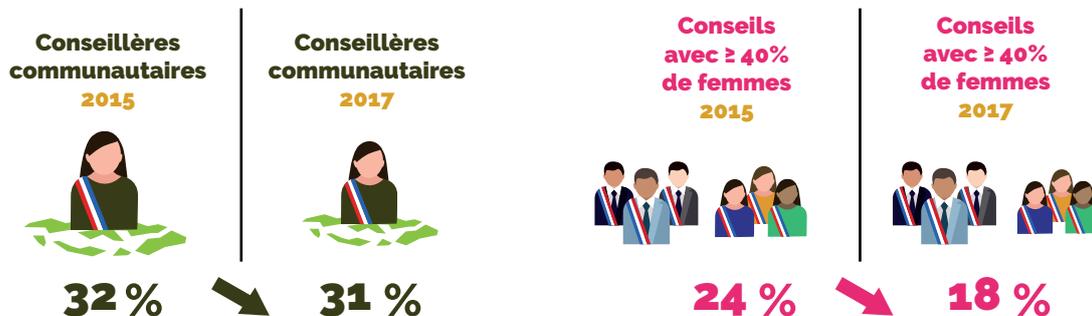
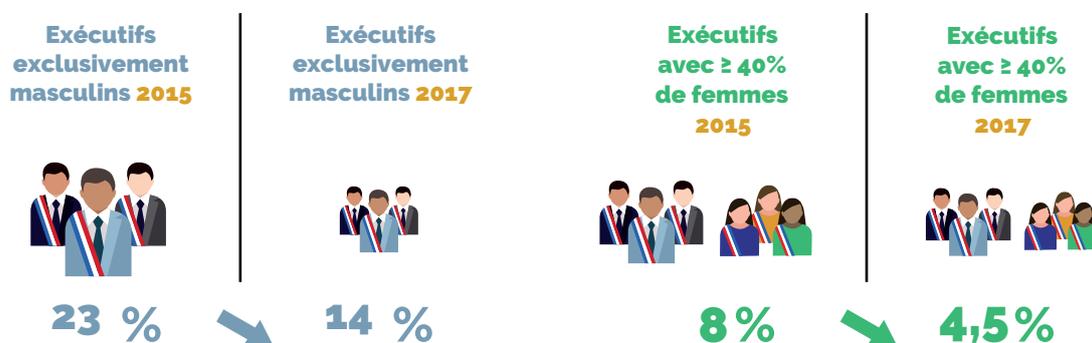


Source : EllesAussi et ADCF

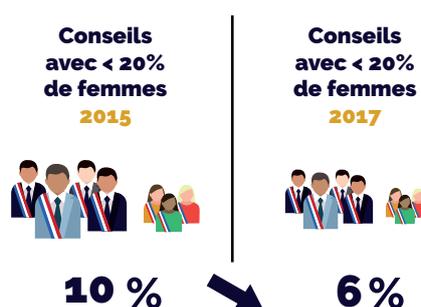
Résultats globaux 2015-2017, un déficit démocratique conforté



Au niveau de la gouvernance

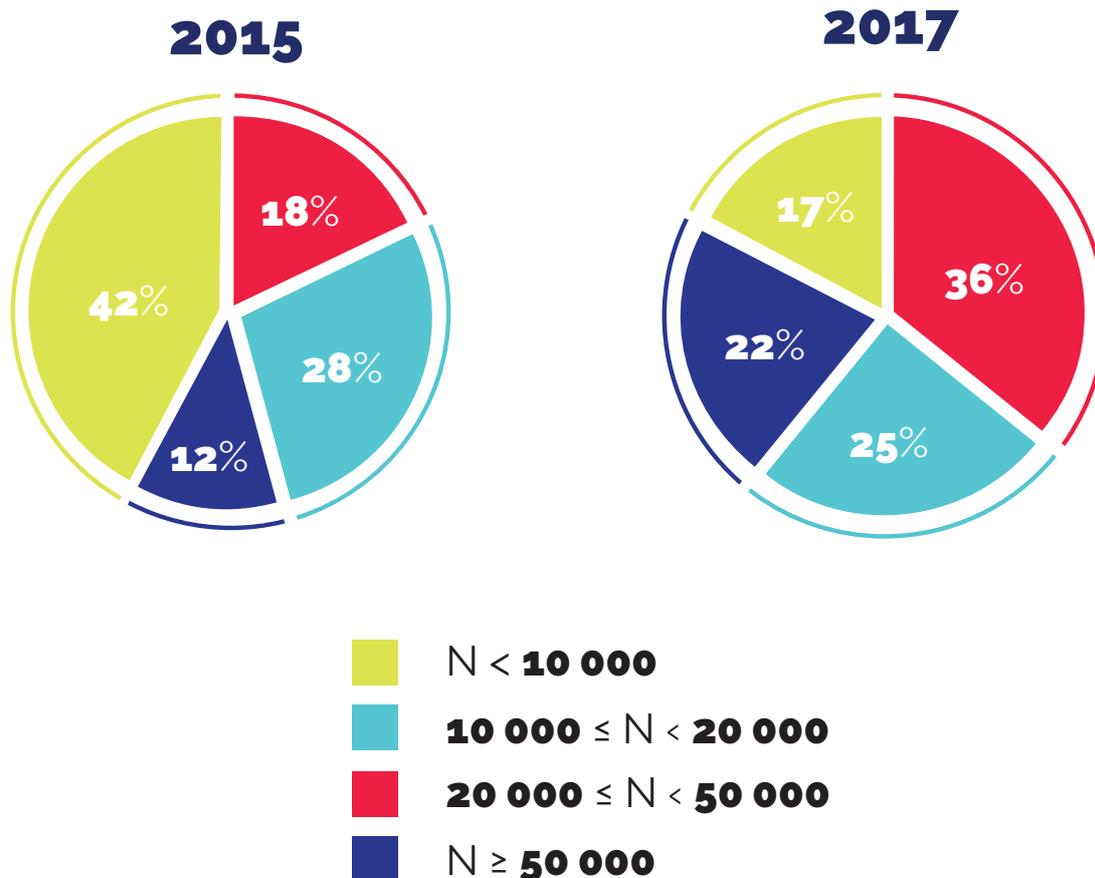


Pour le nombre de conseillères



Résultats des enquêtes nationales menées par le réseau *Elles aussi* en 2015 et 2017 sur la place des femmes dans les assemblées communautaires.

Répartition des EPCI suivant le nombre d'habitants



Source : EllesAussi

Propositions et leviers d'action évoqués

L'association **EllesAussi**, co-présidée par **Danièle Bouchoule** et **Reine Lépinay**, a évoqué les tensions politiques engendrées par la loi NOTRe ainsi que le renoncement de plusieurs femmes aux postes de vice-présidentes dans la nouvelle intercommunalité.

De fait, entre 2015 et 2017, le nombre de conseils comptant au moins 40 % de femmes est passé de 24 % à 17,8 %. La part de femmes présidentes d'EPCI a diminué d'un point. En 2017, le nombre d'exécutifs comptant plus de 40 % de femmes s'est réduit de 3,5 points de pourcentage (4,5%).

« **Le plafond de verre est bien là et reste, semble-t-il, très très solide.** »

Reine Lépinay, co-présidente
de l'association *EllesAussi*

En ce qui concerne les **compétences**, les **femmes** sont encore majoritairement cantonnées dans les **domaines sociaux et culturels**, tandis que les hommes occupent massivement des responsabilités dans le domaine des transports, de l'économie ou de l'aménagement du territoire.

« Des stéréotypes continuent à gouverner les délégations des femmes vice-présidentes. On constate nettement que les domaines de l'action sociale, de l'enfance et de la jeunesse ou de la culture sont majoritairement réservés aux femmes. À l'inverse, les compétences concernant l'eau, l'assainissement, les transports, la voirie, les travaux, l'aménagement du territoire ou l'économie restent majoritairement réservées aux hommes. »

Danièle Bouchoule, co-présidente de l'association *EllesAussi*

Afin de renforcer la parité à l'échelon local, *EllesAussi* a émis plusieurs propositions :

- **Création de nouvelles communes avec davantage d'habitants et d'élus envoyés à l'intercommunalité.** Le maire ne serait pas la première personne à être envoyée à l'intercommunalité et les listes seraient choisies de manière paritaire ;
- **Élargissement de l'exigence de parité aux communes de moins de 1 000 habitants ;**
- Mise en œuvre d'un **système de fléchage pour toutes les communes ;**
- Institution de **deux têtes de liste distinctes pour la liste municipale et communautaire, de sexes différents ;**
- **Homogénéisation des modes de scrutins en établissant des listes paritaires tant pour les conseillers que pour les adjoints ou les vice-présidents ;**

- **Limitation plus stricte du cumul des mandats locaux, et prise en compte des mandats communautaires ;**
- **Mise en place d'un statut de l'élu local** permettant aux élus de s'investir dans leur mandat en conservant leur activité professionnelle et validant leurs acquis d'élus.

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités a mis en place en 2018 un groupe de travail afin d'émettre des propositions pour renforcer les règles de parité au sein des intercommunalités, co-présidé par **Édith Gueugneau** et **Cécile Gallien**. Un questionnaire en ligne a été proposé aux femmes élues afin d'appréhender leur relation à la politique. Divers constats dénotent que ces femmes ont des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée (pour 50 % des répondantes), que les lois sur la parité leur ont permis de s'impliquer dans la vie politique (pour 43 % des répondantes) et qu'il est aujourd'hui nécessaire de réformer le statut de l'élu afin de renforcer davantage la présence des femmes dans les exécutifs locaux (pour 63 % des répondantes).

« Nous devons toutes et tous avoir une ambition pour nos communes et nos communautés de communes. Nous devons être en capacité de changer notre société. »

Édith Gueugneau,
co-présidente du groupe de travail
sur la parité dans les exécutifs locaux

À partir des réponses enregistrées, l'AMF a retenu plusieurs recommandations :

- La mise en œuvre d'une **liste alternée et paritaire, notamment dans les communes de moins de 1 000 habitants** ;
- **L'élection des adjoints au maire sur une liste paritaire** dans toutes les communes, et le principe selon lequel **le premier adjoint est de sexe différent du maire** ;
- La mise en place d'un **régime unifié pour les élections des conseillers et conseillères communautaires avec une liste alternée paritaire**.

Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), a rappelé que « *compter sur la bonne volonté et l'histoire est une douce utopie dans ce domaine* ». Dans le rapport du HCE publié en novembre 2018, trois facteurs ont été identifiés afin d'expliquer la faible place des femmes dans les instances communautaires :

- **L'organisation des communes** : les communes de moins de 1 000 habitants ne sont soumises à aucune règle paritaire, elles représentent cependant 74 % des communes françaises ;
- **La relation entre la commune et l'intercommunalité** : les maires siègent massivement à l'intercommunalité et la part des femmes maires n'étant que de 16 %, les femmes y sont très peu représentées ;
- **L'absence d'obligation pour les communes** d'élire des personnes de sexe différent aux postes de maire et de premier adjoint.

En rappelant que « *lorsque des contraintes paritaires sont appliquées, le partage du pouvoir est une réalité* », Danielle Bousquet a évoqué les quatre leviers identifiés pour atteindre la parité dans les instances communautaires :

- **Le levier des communes** : les règles paritaires présentes dans le code électoral doivent s'appliquer à toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants : selon le HCE cette mesure permettrait *ipso facto* d'augmenter le nombre de femmes dans les intercommunalités ;
- **Le levier des intercommunalités** : afin que les communes ne soient pas constamment représentées par leur maire, le HCE propose l'élection d'un conseil communautaire distinct de l'élection municipale ;
- **Le levier d'une parité stricte appliquée à tous les conseils ainsi qu'aux exécutifs** : pour les intercommunalités, le HCE prévoit une élection paritaire de l'exécutif et un tandem de tête paritaire ;
- **Le levier de la limitation du cumul des mandats** : renforcer le non-cumul permettrait d'ouvrir des portes aux femmes et aux jeunes, notamment par l'intégration de l'échelon intercommunal dans la liste des exécutifs locaux soumis au non-cumul. De même, le HCE appelle à la mise en place d'un **véritable statut de l'élu**.

« Ces évolutions vont dans le sens de l'histoire. Elles doivent se conjuguer avec la mise en œuvre d'un véritable statut de l'élu. »

Danielle Bousquet,
présidente du HCE

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF), représentée par **Nicolas Portier**, délégué général, tend à promouvoir une **plus large féminisation des instances communautaires**.

« Les intercommunalités procèdent des communes : leur féminisation dépend donc des personnes qui sont élues à l'échelon municipal. »

Nicolas Portier, délégué général de l'Assemblée des Communautés de France

Contrairement à l'AMF, l'AdCF ne souhaite pas détacher les organes délibérants des intercommunalités de la réalité municipale. Nicolas Portier a notamment insisté sur les conséquences de l'élargissement des conseils communautaires ne laissant plus qu'un siège à l'intercommunalité à certaines petites communes. Il apparaît difficile à l'AdCF de remettre en cause la liberté de choix des communes dans le système de fléchage et la désignation des élus au deuxième degré. L'association ne souhaite pas détacher les organes délibérants des intercommunalités de la réalité municipale dans laquelle elles s'ancrent.

L'AdCF se positionne, néanmoins, en faveur de **l'extension de la parité à toutes les communes** ainsi que pour la **refonte du statut de l' élu**. Selon Nicolas Portier, la diversification des profils des élus est importante au sein de l'intercommunalité, tout comme dans l'ensemble des collectivités. L'AdCF a également estimé que l'élection des vice-présidents d'intercommunalités bénéficierait d'une élection au scrutin de liste qui imposerait des règles paritaires, lesquelles ne s'appliquent pas à l'heure actuelle compte tenu du scrutin uninominal.

Le réseau **Élueslocales.fr** présidé par **Julia Mouzon** constate l'investissement extrêmement lourd demandé dans les intercommunalités et les difficultés du statut de l' élu. Dans le même temps, l'échelon intercommunal demeure assez méconnu de la population.

Les intercommunalités demeurent, selon Julia Mouzon, le « *théâtre d'affrontement des maires qui répondent de leur gestion dans leur commune* ». Le réseau interroge la pertinence du suffrage universel ou sur la délégation, au sein de l'EPCI, d'une personne élue autre que le maire.

Le réseau s'accorde sur les propositions de l'AMF et du HCE en affirmant qu'il faut oser aller plus loin notamment sur le court terme. Mais également oser penser sur les moyen et long termes en questionnant la place de l'intercommunalité dans le paysage politique et en accompagnant les élus et élues locaux dans la poursuite de leur mandat.

« Il est important de fixer des règles, des lois et des contraintes pour que d'autres personnes puissent entrer dans la vie politique et ainsi la renouveler. »

Julia Mouzon, présidente d'Élueslocales.fr

Paroles de sénatrices et sénateurs sur les enjeux de la parité à l'échelon local

« A tout le moins, il paraît important que la campagne pour les élections municipales intègre les thématiques communautaires afin que les électeurs et électrices connaissent pleinement les enjeux de leur vote. »
Annick Billon
 (Union centriste, Vendée)

« Les progrès sont réels depuis le début des années 2000, mais le compte n'y est toujours pas. »
Michelle Meunier
 (Socialiste et républicain, Loire-Atlantique)



« Le problème n'est pas le manque d'implication des femmes, mais le fait qu'on ne leur accorde pas la place nécessaire. »
Laurence Cohen (Communiste, républicain, citoyen et écologiste, Val-de-Marne)



« Je me suis posé la question de l'utilité de l'intercommunalité. Est-ce pour faire de la politique ou pour gérer notre quotidien ? Je souhaite que l'on redonne aux communes la compétence pour ce qui doit relever de la proximité. »
Dominique Vérien
 (Union centriste, Yonne)



« Les médias ont un rôle à jouer. Contrairement à un homme, une femme qui accomplit quelque chose de particulièrement réussi n'est pas médiatisée. »
Victoire Jasmin
 (Socialiste et républicain, Guadeloupe)

« J'ai le sentiment que l'actualité politique est favorable pour faire valoir nos propositions en matière de parité. Nous devons ré-oxygéner notre démocratie : nos concitoyens nous le demandent. »
Martine Filleul
 (Socialiste et républicain, Nord)



« Le statut de l'élu et la formation feront entrer les femmes en politique, femmes investies dans les mandats locaux que l'on retrouvera dans les intercommunalités et dans les lieux de pouvoir. »
Annick Billon
 (Union centriste, Vendée)



« Il faut s'emparer du sujet de la parité au niveau local dans toutes ses composantes, car c'est une question essentielle pour la démocratie. »
Loïc Hervé
 (Union centriste, Haute-Savoie)



« Les intercommunalités comptent beaucoup de communes de moins de 1 000 habitants. La priorité doit être de changer les règles dans ces communes. Sinon, les hommes seront automatiquement davantage représentés. »
Marie-Pierre Monier
 (Socialiste et républicain, Drôme)

« Nous ne devons pas nous censurer. Faire progresser la parité a toujours été compliqué. Agir sur le seul échelon communal me semble tout à fait insuffisant. »
Marta de Cidrac
 (Les Républicains, Yvelines)



« Je soutiens les propositions relatives aux communes de moins de 1 000 habitants. Les femmes ne pourront être présentes sans ce préalable essentiel. »
Christine Prunaud (Communiste, républicain, citoyen et écologiste, Côtes-d'Armor)



« Quand bien même la proximité de la date des prochaines élections municipales ne permettrait pas de modifier le code électoral dans les délais, le regard de la société, lui aussi, est important. Au moment du vote, les électeurs jugeront de la place des femmes dans les futurs exécutifs. »
Annick Billon
 (Union centriste, Vendée)